



Service juridique

Le 17 octobre 2024

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Règlement d'emprunt 778-1

Modifiant le règlement d'emprunt 778 décrétant une dépense et un emprunt de 8 633 798 \$ pour le prolongement du réseau d'égout, le remplacement du réseau d'aqueduc et d'autres travaux connexes dans les secteurs Duquette, Prédéal-Trudeau et Marie-Anne afin de modifier le bassin de taxation.

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 16 octobre 2024, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 778 est de **4 832** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **494** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement d'emprunt 778-1 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint